

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

École nationale de l'aviation civile

Décision n° 8 du 31 janvier 2012 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile

NOR : DEVA1202479S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le règlement intérieur de l'École nationale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile :

a) En qualité de membres désignés par le directeur général de l'aviation civile

M. Joël RAULT.
M. Bruno VILLEMONT.

b) En qualité de personnalités extérieures
désignées par le conseil d'administration

M. Didier DELORME.
M. Philippe MAILLARD.
M. Richard THUMMEL.
M. Éric REYNAUD.

c) En qualité de représentants de départements de l'école
désignés par le directeur

Titulaires

M. Jean-Jacques PATACCHINI.
M. Robert BAUDRAIN.
Mme Muriel JORGE.

Suppléants

M. Dominique VIDEAU.
M Gérard MARIN.
M. Jean-Pierre CONRAD.

d) En qualité de représentants des personnels
chargés de fonctions d'enseignement ou d'instruction

Titulaires

Mme Nadia MAS.
M. Bertrand FOUCHER.
M. Vincent JEGOUREL.
M. Olivier PONTREAU.

Suppléants

Mme Muriel GIZARDIN.
M. Jean-Marie COURRIER.
M. Nicolas LARRIEU.
M. Mike O'DONOGHUE.

e) En qualité de représentants des élèves

Titulaires

M. Aymeric BIDEZ.
Mlle Mélina FAVÉ.
M. David BELLEMIN.

Suppléants

M. Martial AGUIRRE.
M. Loïc POITOU.
M. Julien VISINONI.

Article 2

La présente décision abroge la décision ENAC/DG n° 2011-71 du 11 avril 2011 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile, modifiée par la décision n° ENAC/DG 2011-132 du 1^{er} septembre 2011.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 31 janvier 2012.

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,
M. HOUALLA